

A LA GLOIRE DU GRAND ARCHITECTE DE L'UNIVERS



SUPREME CONSEIL UNI

DES SOUVERAINS GRANDS INSPECTEURS GÉNÉRAUX DU 33^{ème} ET DERNIER DEGRÉ DU RITE ECOSSAIS ANCIEN ET ACCEPTE
SOUS LA VOUTE CELESTE PAR 43° 6'42" DE LATITUDE NORD ET A 5°51' 33" DE LONGITUDE EST AU GRAND MERIDIEN DE PARIS

ZENITH DE LA SEYNE SUR MER

Décret : 07/D/6025

Nous, Très Puissant Souverain Grand Commandeur, assisté des Souverains Inspecteurs Généraux du 33^{ème} et dernier degré du Rite Ecossais Ancien Accepté composant le Suprême Conseil Uni du Rite.

Vu la saisine diligentée par le Trois Fois Puissant Maître **Jean Luc PETRO** de la Loge de Perfection STELLA MARIS **LP 08** en date du 24/03/2025.

Vu le dossier remis par la Loge de Perfection « **STELLA MARIS** » **LP8**, conformes à la procédure « Accès aux degrés supérieurs »

Vu le vote unanime des Frères de cette Loge de Perfection possédant le 14^{ème} degré,

Vu les articles 50,51 et 52 de notre Règle

Vu l'avis favorable du Suprême Conseil Uni lors de la Consultation du 31/03/2025

Avons décidé d'accepter que le Très Cher Frère **Philippe LARUE**, soit initié au **4^{ème} degré du Rite Ecossais Ancien et Accepté** :

Maître Secret.

Il sera inscrit au contrôle de la Loge de Perfection **STELLA MARIS N° LP8 à l'Orient de Toulon sous N° 113.**

Fait et donné en Consultation du Suprême Conseil, ce jour, le 31/03/25

Pour le Très Puissant Souverain Grand Commandeur

LE GRAND SECRETAIRE GENERAL



Joseph PEREZ

